

# De l'utilité des académies d'agriculture

## Entretien avec Michel Thibier, président de l'Union européenne des académies d'agriculture

Un titre, un sujet, pour le moins inhabituel ! Le Journal de Saint-Palais sortirait-il de son positionnement historique : la diffusion de nouvelles strictement locales ? Il n'en est rien.

Si l'on admet, en effet, que les académies d'agriculture ont pour vocation de "donner des avis éclairés et indépendants sur les orientations souhaitables de l'agriculture française et/ou européenne", alors on peut considérer que le Pays basque intérieur, une région à dominante agricole, est directement intéressé par leurs travaux et préconisations.

• **Histoire et mission de l'Académie d'agriculture de la France.** Fondée en 1761 par Louis XV, l'Académie d'agriculture de France, a vu le jour au cours du siècle des "Lumières", à un moment où il devenait essentiel de développer l'agriculture en utilisant les moyens et techniques alors disponibles.

Elle fut créée par un nombre limité de personnalités de premier plan dans le domaine de l'agronomie, Duhamel, Buffon, Lavoisier, Maeshherbes, Vilmorin... Sa mission principale fut de constituer un

thesaurus de connaissances agricoles qui serait régulièrement revu et complété.

Par décret du 23 août 1878, elle est reconnue d'utilité publique.

Un décret présidentiel du 5 juin 2014 précise qu'elle a pour mission de conduire les "réflexions de nature scientifique, technique, juridique et culturelle" sur le moyen et le long terme dans les domaines de "l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement", afin "d'éclairer" la société et les décideurs.

Le choix des thèmes est guidé par des enjeux scientifiques et de société, nationaux ou internationaux.

L'Académie comprend 300 membres - 180 français et 120 étrangers - "élus par leurs pairs". Ce sont "des experts de grande notoriété, de diverses obédiences - recherche scientifique et recherche développement, syndicalisme" etc.

Parmi eux, à titre d'exemple, "H. Nallet, E. Guyot, F. Guillaume"...

Et douze sections. Michel Thibier est membre de la section élevage. Celle-ci, à moyen terme, vise deux objec-



Michel Thibier.

tifs "réconcilier la société française avec l'élevage, en répondant à toutes les agressions, injustices, se manifestant contre l'élevage de notre pays". Un constat incontesté argumente cette résolution : "les 2/3 des terres émergées de la planète ne contribueraient pas à la vie humaine, si elles n'étaient pas occupées par les animaux, ruminants notamment".

Une autre préconisation concerne "l'amortissement nécessaire de l'extrême volatilité du marché du lait". Des solutions, potentiellement, existent. Leur mise en acte pourrait être prochaine. Elle est vitale pour les éleveurs.

• **De l'utilité de l'Union des académies européennes.** Trois résolutions majeures ont été adoptées lors de leur dernier colloque du 11 au 13 octobre à Paris.

L'une d'entre elles porte sur le positionnement de la science qui doit rester "au cœur des réflexions sur l'agriculture". La plupart des bénéfices qu'elle a apporté depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle ont été à cet égard rappelés et soulignés. Mais cela n'a pas toujours été le cas. Des congressistes rappelant des démarches récentes, qui n'avaient qu'un très lointain rapport avec celle promue par Claude Bernard !

Une autre proposition, française, approuvée par l'Union des académies, relève "de la recherche de nouvelles technologies" de mutagenèse ciblée, sans introduction de gènes étrangers". Ce serait une "percée scientifique majeure : un frein à la propagation de certaines maladie".

La dernière porte sur la définition d'un nouveau corpus de formation des agriculteurs, décliné du back ground de compétences nécessaires pour être un agriculteur efficace au XXI<sup>e</sup> siècle ■

JL

Vendredi 18 novembre 2016